

De la liquidation du programme du Conseil national de la résistance : le cas du droit à l'éducation et à la culture pour tous.

« La crise consiste justement dans le fait que l'ancien meurt et que le nouveau ne peut pas naître : pendant cet interrègne on observe les phénomènes morbides les plus variés. »

Antonio Gramsci, *Cahiers de prison*.

A l'heure où les autorités politiques ont tendance, avec une apparente ferveur, à exalter la grandeur de notre histoire nationale, à travers des commémorations grandiloquentes et la « panthéonisation » de nos « grands hommes » (Anthoine de Gaulle, Brossolette, Tillion, Zay), elles liquident ce qu'elles considèrent comme étant un vestige d'un autre temps : le programme du Conseil national de la résistance. Déjà en 2004, les derniers résistants de la première heure s'en étaient émus. Ils avaient lancé un [appel aux jeunes générations](#) pour qu'elles fassent « *vivre et retransmettre l'héritage de la résistance et ses idéaux toujours actuels de démocratie économique, sociale et culturelle* ». Ils étaient loin de prévoir l'attaque frontale de Denis Kessler en 2007. Celui-ci, alors patron de Scor, l'un des principaux réassureurs mondiaux, après avoir été un temps vice-président du MEDEF, affirmait, dans un éditorial du magazine Challenges, que « *le modèle social français est le pur produit du Conseil national de la résistance [...], un compromis entre gaullistes et communistes* ». Il ajoutait ceci : « *Il est grand temps de le réformer, et le gouvernement s'y emploie. Les annonces successives des différentes réformes par le gouvernement peuvent donner une impression de patchwork, tant elles paraissent variées, d'importance inégale, et de portées diverses : statut de la fonction publique, régimes spéciaux de retraite, refonte de la Sécurité sociale, paritarisme... A y regarder de plus près, on constate qu'il y a une profonde unité à ce programme ambitieux. La liste des réformes ? C'est simple, prenez tout ce qui a été mis en place entre 1944 et 1952, sans exception. Elle est là. Il s'agit aujourd'hui de sortir de 1945, et de défaire méthodiquement le programme du Conseil national de la résistance !¹ »*

Aujourd'hui, nous y sommes. L'héritage du CNR, tant ses institutions que sa philosophie, a bel et bien été liquidé. Nous ne reprendrons pas ici la liste de toutes « *les conquêtes sociales* » dont le socle a été démantelé au fil des présidences, nous ne parlerons pas non plus des restrictions des « *libertés publiques* » (notamment la liberté d'association, de réunion et de manifestation) toujours plus nombreuses, nous n'aborderons pas non plus les lois violant « *le respect de la personne humaine* » ni « *l'égalité absolue de tous les citoyens devant la loi* », nous évoquerons encore moins « *la liberté de la presse* » et son indépendance malmenées du fait « *des puissances d'argent* »... Autant de principes affirmés par le programme du Conseil national de la résistance qui ont été bafoués depuis, et continuent de l'être sous cette présidence, jusqu'au détournement indécent de son acronyme dans une opération de communication de petite envergure (l'insipide conseil national de la refondation²), alors que l'exercice même du pouvoir depuis 2017 se trouve à l'exact opposé de ce qui était promu par le CNR, le vrai, celui qui, issu des combats contre le nazisme et son allié, le pétainisme, n'était pas un artifice de communication. Jusqu'ici, un domaine était relativement épargné par cette liquidation – encore que Jean-Michel Blanquer ait frontalement attaqué le paritarisme –, c'était l'éducation. Les dernières annonces de Gabriel Attal visent à lui porter le coup de grâce.

Si depuis 1945, il y a toujours eu une volonté partagée par les différents gouvernements, quelle que soit leur orientation partisane d'ailleurs, d'élever le niveau culturel de la nation en emmenant une

¹. Denis Kessler, « Adieu, 1945, raccrochons notre pays au monde », *Challenges*, 4 octobre 2007.

<http://gesd.free.fr/kessler7.pdf>

². Rappelons aussi que le terme de « refondation » est un emprunt à la loi Peillon de juillet 2013.

classe d'âge toujours plus loin dans le cursus scolaire³, c'est désormais fini. Ce qui a été acté le 5 décembre, c'est moins la difficulté du système éducatif à réduire les inégalités sociales devant l'École, bien connue par PISA depuis ses premières livraisons, que son renoncement à y parvenir. Avant, l'Etat croyait à sa mission, même s'il n'y arrivait pas ; aujourd'hui il n'y croit même plus.

Ainsi, après avoir dissous la question sociale dans la question territoriale et identitaire⁴, après avoir confondu à dessein une politique de lutte contre la ségrégation sociale et scolaire avec une politique de justice sociale, après avoir abandonné la scolarisation des élèves de moins de trois ans dans les quartiers prioritaires, au profit de l'abaissement symbolique de l'obligation scolaire à trois ans pour tous, sauf à Mayotte et en Guyane (compte tenu du fait que les locaux, pour lesquels l'Etat ne fait rien, sont insuffisants, même pour assurer une scolarité normale à l'école élémentaire), après avoir transformé les « sections internationales » en « classes internationales⁵ », après avoir abaissé l'exigence didactique pour les lycéens professionnels en réduisant le volume horaire des matières générales au profit des périodes de stage en entreprise, après avoir renoncé à faire apprendre ensemble une classe d'âge en renonçant à organiser une vraie mixité sociale entre le secteur public et le secteur privé et entre les établissements publics, voilà que le ministère entend soigner « *l'homme malade du système* », selon l'expression du précédent ministre. Ce faisant, il met à mal le droit à l'éducation et à la culture pour tous, puisque certains collégiens se contenteront des « *savoirs fondamentaux* », quand d'autres pourront avoir accès à l'ensemble des disciplines (notamment l'histoire, la géographie, les sciences du vivant, les arts) qui forgent un esprit libre de citoyen. Ces élèves accèderont désormais à une filière de relégation en lycée (la « *prépa-lycée* »), s'ils ont échoué au brevet. Dès lors, ce qui pouvait exister dans les faits sans être institué, c'est-à-dire l'organisation d'un enseignement distinct pour « la masse » et pour « l'élite », peut dorénavant s'afficher sans vergogne partout. C'est la politique du ministère nouveau !

Avec ces annonces, il ne s'agit pas de « *remettre de l'exigence à tous les étages [avec] la science et le bon sens comme boussole*⁶ ». Il faudrait en effet que le ministre nous explique en quoi les mesures qu'il a décidées considérées de longue date par la science et les comparaisons internationales comme inefficaces avant même leur mise en œuvre⁷, vont permettre de réduire ce que Pisa ne cesse de mettre en exergue depuis le début : des différences de résultats de plus en plus marquées entre les élèves issus des milieux favorisés économiquement et culturellement et les autres. En réalité, en torpillant la réussite de tous, c'est le principe même de l'éducabilité de tous, pourtant consacré par le code de l'éducation, qui est, de fait, détruit. Une chose est sûre : depuis le 5 décembre, « *la possibilité effective pour tous les enfants français de bénéficier de l'instruction et d'accéder à la culture la plus développée, quelle que soit la situation de fortune de leurs parents [...]* », que le CNR appelait de ses vœux, n'existe plus. Dans un pays où l'origine sociale est le facteur qui pèse le plus dans les parcours scolaires⁸, pense-t-on vraiment que cette scolarité atrophiée concernera les enfants des classes favorisées économiquement et culturellement ? Comme l'Etat n'a pas la volonté

³. Allongement de la scolarité jusqu'à 16 ans (1959), collège unique (1975), principe de discrimination positive (1981), création du baccalauréat professionnel (1987), création du socle commun de connaissances, de compétences (2005) et de culture (2013), reprise de la scolarisation des élèves de moins de trois ans (2013).

⁴. Daniel Bernabé, *Le piège identitaire*, Paris, éditions L'échappée, 2022.

⁵. Cf. Note de service du 15 décembre 2021, *Bulletin officiel de l'Éducation nationale*, n°2, 13 janvier 2022.

<https://www.education.gouv.fr/bo/22/Hebdo2/MENE2121403N.htm>

⁶. Lettre de Gabriel Attal aux enseignants, 5 décembre 2023.

⁷. L'OCDE préconise l'exacte opposé de ce qui vient d'être présenté par le ministre de l'Éducation nationale : « *Dans les systèmes d'éducation très équitables et très performants, le redoublement est rare, la concentration scolaire des élèves favorisés et défavorisés est faible, les élèves sont relativement âgés à leur répartition entre filières et le regroupement par aptitude entre classes différentes concerne relativement peu d'élèves.* »

⁸. France Stratégie, *Le poids des héritages et les parcours scolaires*, Paris, 6 septembre 2023.

<https://www.strategie.gouv.fr/publications/poids-heritages-parcours-scolaires>.

d'être à la hauteur des attentes de ceux et de celles qui n'ont que l'école pour apprendre et s'émanciper, il renonce purement et simplement au principe de démocratisation scolaire prôné et porté, bon gré mal gré, par les autorités publiques depuis 1945.

Cette absence d'ambition éducative de la nation pour toute sa jeunesse constitue une capitulation politique. Nous en paierons le prix, car dans une société où l'insertion professionnelle dépend de plus en plus de la détention d'un titre scolaire⁹ et où, en conséquence, l'allongement des études vers le supérieur est de plus en plus nécessaire¹⁰, on ne rompt pas impunément la promesse républicaine de permettre à chaque enfant de France de grandir et de réussir avec les autres et à chaque parent de souhaiter pour son enfant un meilleur avenir que le sien. Mais surtout, cette défaite de la volonté traduit l'état déliquescence d'un pays vieillissant qui ne croit plus en lui-même.

C'est peut-être le plus inquiétant.

Collectif Langevin Wallon

Premiers signataires :

Marc Bablet, inspecteur d'académie honoraire, ancien chef de bureau de l'éducation prioritaire au ministère de l'Éducation Nationale

Catherine Benoit-Mervant, inspectrice d'académie honoraire, ancienne directrice académique des services de l'éducation nationale (Aisne, Loire-Atlantique, Seine-Maritime).

Bernard Bessière, inspecteur d'académie honoraire, ancien chef des services académiques de l'information et de l'orientation de l'académie de Créteil, ancien directeur de l'école normale d'Arras.

Michèle Coulon, enseignante honoraire, ancienne chargée de mission éducation prioritaire au ministère de l'Education nationale, ancienne référente académique grande pauvreté et réussite scolaire de l'académie de Reims,

Jean-Paul Delahaye, inspecteur général de l'éducation nationale honoraire.

Marc Douaire, président de l'OZP.

Jean-Yves Rochex, professeur émérite de sciences de l'éducation, Laboratoire Escol-Circeft Université Paris 8 Saint-Denis

⁹. Quel que soit le niveau de formation, obtenir le diplôme demeure déterminant dans l'insertion des jeunes : les diplômés ont un taux d'emploi de 54 % contre 40 % pour ceux qui n'ont pas obtenu le diplôme préparé. Par ailleurs, plus le niveau de formation est élevé, plus les chances d'obtenir un emploi rapidement sont importantes :

76 % des sortants diplômés sont en emploi contre 61 % des jeunes sortis en année terminale d'un cursus sans obtenir le diplôme. (RERS, 2020).

¹⁰. Les taux de scolarisation par âge, atteint au cours de l'année, constatés en 2018-2019 permettent d'espérer, pour un jeune âgé de 15 ans, encore 6,5 années de formation initiale, dont 3,1 années dans l'enseignement supérieur contre 4,7 pour 1985-1986, dont 1,3 après le baccalauréat (RERS, 2020).